

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2014 2015

Tables des matières

Mot du président-directeur général	3
<hr/>	
1. Avant-propos	4
<hr/>	
2. Présentation du Centre de services partagés du Québec	4
<hr/>	
La mission	4
L'effectif	4
La clientèle	5
Les domaines d'activité	5
L'emplacement et les principales caractéristiques physiques	5
3. Responsabilités du centre en vertu de la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale	6
<hr/>	
Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	6
La politique d'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	6
Autres responsabilités pour le Centre	6
Bilan du plan d'action 2013-2014	7
<hr/>	
Plan d'action 2014-2015	13
<hr/>	
Adoption et diffusion du plan d'action	16
<hr/>	
Pour nous joindre	16
<hr/>	

Mot du président-directeur général

Je suis fier de vous présenter le sixième Plan d'action à l'égard des personnes handicapées du Centre de services partagés du Québec. Celui-ci rend compte des actions menées par le Centre afin de répondre à ses engagements tout en s'appuyant sur la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*.

Le plan d'action comporte les mesures qu'entend prendre le Centre afin de réduire ou d'éliminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Il fait également état des résultats obtenus quant aux mesures d'amélioration prévues pour l'exercice précédent.

Le Centre renouvelle ainsi son engagement, envers les personnes handicapées, d'offrir un environnement permettant d'accroître l'accessibilité de ses services.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce plan d'action, et les assure de mon engagement à cet égard.

Denys Jean

1. Avant-propos

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées¹ en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1), sanctionnée le 17 décembre 2004, chaque ministère ou organisme gouvernemental doit adopter, sur une base annuelle, un plan d'action destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Plus particulièrement, la Loi spécifie que le plan d'action doit préciser les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et déterminer les mesures qui seront prises dans la prochaine année afin d'y remédier. Le plan doit en outre être rendu public.

À cet effet, le Centre de services partagés du Québec (ci-après le Centre) produit son plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année financière 2014-2015, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, et le rend accessible dans son site Web et dans l'intranet. Le plan fera également l'objet d'un dépôt officiel à l'Office des personnes handicapées du Québec (ci-après l'Office).

2. Présentation du Centre de services partagés du Québec

La mission

Le Centre de services partagés du Québec a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles.

À cette fin, il vise notamment à rationaliser et à optimiser les services de soutien administratif aux organismes tout en s'assurant de leur qualité et de leur adéquation aux besoins des organismes. Il privilégie également le développement d'une expertise en matière de services administratifs.

Le Centre a également pour mission de fournir, dans le cadre de missions gouvernementales, des services de nolisement d'aéronefs et des services aériens, notamment pour le transport sanitaire, le combat des feux de forêt, la surveillance du territoire et le transport des passagers.

L'effectif

Au 31 mars 2014, le Centre comptait 1 964 ETC (équivalents temps complet) autorisés. Au 31 mars 2014, il en employait 2 076.

Représentativité des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier

Au 31 mars 2013		Au 31 mars 2014	
Réguliers	Pourcentage	Réguliers	Pourcentage
30	1,6	29	1,5

¹ Une personne handicapée est une « personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ». (Source : Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale [c. 1, art. 1 g]).

La clientèle

Le Centre peut fournir ses services dans toutes les régions du Québec aux :

- ministères et organismes du gouvernement du Québec ;
- établissements du réseau de la santé et des services sociaux ;
- établissements du réseau de l'éducation ;
- municipalités ;
- sociétés d'État ;
- entreprises.

Le Centre offre également quelques produits et services aux citoyens, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et des Publications du Québec.

Les domaines d'activité

Les services du Centre s'articulent autour des domaines d'activité suivants :

- Appels d'offres et acquisitions ;
- Communications ;
- Ressources financières ;
- Ressources humaines ;
- Ressources matérielles ;
- Services de documentation ;
- Service aérien gouvernemental ;
- Services Web ;
- Technologies de l'information.

L'emplacement et les principales caractéristiques physiques

Les bureaux du Centre sont situés dans 40 lieux sur le territoire québécois; des bureaux régionaux sont établis dans 11 municipalités du Québec, soit Gatineau, Longueuil, Montréal, Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, Saguenay, Saint-Léonard, Sept-Îles, Sherbrooke et Trois-Rivières.

Les immeubles occupés par le Centre sont principalement propriété du gouvernement du Québec et sont gérés par la Société québécoise des infrastructures (SQI). Quelques immeubles ou parties d'immeubles sont en location.

Afin de définir les principales caractéristiques physiques des locaux occupés par le Centre, des visites sur place sont requises en complément des analyses réalisées par la SQI. À cet égard, celle-ci rend accessible un rapport basé sur divers travaux d'analyse effectués sur les lieux dont elle est propriétaire. Ce document indique les emplacements où des travaux seront réalisés par la SQI en vue de faciliter l'accès physique aux personnes handicapées.

3. Responsabilités du centre en vertu de la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Le présent document inclut le bilan 2013-2014 ainsi que le plan d'action 2014-2015 du Centre produit en application de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Cet article précise que chaque ministère et organisme public employant au moins 50 personnes doit adopter un plan d'action à cet égard, qui doit être produit et rendu public annuellement.

La politique d'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

L'article 26.5 de la Loi indique que le gouvernement doit établir une politique visant à ce que les ministères et les organismes publics se dotent de mesures d'accommodement raisonnable permettant aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents, quelle que soit leur forme, et aux services offerts au public. Cette politique a été adoptée en décembre 2006.

Autres responsabilités pour le Centre

L'article 61.4 de la Loi spécifie que les ministères et les organismes publics doivent procéder à la nomination d'un coordonnateur des services aux personnes handicapées au sein de leur organisation respective. Depuis 2008-2009, en vertu de cet article, le Centre a désigné une personne pour exercer cette fonction.

Bilan du plan d'action 2013-2014

Dans son plan d'action 2013-2014, le Centre a prévu certaines mesures d'amélioration que les tableaux suivants présentent en parallèle avec les résultats atteints.

Plan d'action 2013-2014			Bilan 2013-2014: résultats atteints
Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	
Accessibilité physique			
1. Inventaire exhaustif des locaux du Centre	Prendre en considération les travaux de planification de la SQI à l'égard des projets d'accessibilité universelle dans certains immeubles en propriété ou en location occupés par le Centre.	En continu	<ul style="list-style-type: none"> La SQI a transmis au Centre la liste des projets qui seront réalisés dans le contexte de l'amélioration de l'accessibilité universelle pour certains immeubles occupés par ses employés. Cette planification couvre la période 2013-2014.
2. Accessibilité aux locaux du Centre	Appliquer dans la réalisation des projets d'aménagement les mesures visant la conception sans obstacle et l'accessibilité universelle, en fonction de leur faisabilité générale et des améliorations fonctionnelles qu'elles présentent.	En continu	<ul style="list-style-type: none"> La « Fiche des mesures prises à l'égard des personnes handicapées lors de la réalisation de projets d'aménagement » est utilisée par les employés de la Direction de la disposition, de la messagerie et de l'aménagement, qui y inscrivent les mesures prises à l'égard des personnes handicapées en ce qui concerne l'accessibilité. Toutes les mesures existantes y sont répertoriées afin de faciliter le suivi lorsqu'un besoin relatif à la mobilité est déterminé.

Autres réalisations	
Le secteur responsable de la prévention, de la santé et de la sécurité au travail du Centre a traité des demandes relatives à l'ajustement de postes de travail.	<p>Interventions en ergonomie.</p> <p>Proposition d'outils spécialisés et de postes de travail adaptés aux limitations, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> des équipements adaptés tels que des claviers et des souris; des écrans plus grands et disposant d'une meilleure résolution.
Le Centre a publié une actualité en ligne dans l'intranet afin d'informer les occupants des édifices occupés par son personnel des mesures d'urgence en cas d'évacuation.	<ul style="list-style-type: none"> Dans cette actualité, le Centre a informé son personnel des procédures générales d'évacuation et des consignes particulières visant les personnes handicapées et à mobilité réduite. Ces mesures ont d'ailleurs été appliquées dans le cadre d'exercices d'évacuation.

Plan d'action 2013-2014			Bilan 2013-2014: résultats atteints
Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	
Accessibilité aux documents			
1. Accès au site Web du Centre par les personnes handicapées	Poursuivre l'application des normes relatives à l'accessibilité des sites Web gouvernementaux destinés aux personnes handicapées.	En continu	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une page modèle « Accessibilité » est fournie aux responsables des sites Web. ■ Un site extranet permettant de communiquer avec la clientèle du « Bureau électronique » et répondant aux normes relatives à l'accessibilité est disponible.
	Améliorer les sites existants en procédant notamment à une mise à niveau progressive.	En continu	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le site Web de la Direction de la gestion et de la disposition des biens (DGDB) a été mis en ligne à la mi-janvier 2011. Plusieurs actions ont été prises et des travaux ont été effectués pour rendre le site accessible et conforme aux normes. ■ Les sites Internet et intranet, conçus par le Centre de compétences Web pour le Centre de services partagés du Québec, répondent aux normes relatives à l'accessibilité. ■ Poursuite des travaux entrepris par la DGSAGIR pour rendre son Portail et ses sites conformes aux normes d'accessibilité.
2. Accès au site Web du Centre de leadership et de développement des compétences pour les personnes handicapées	Poursuivre l'application des normes relatives à l'accessibilité des sites Web gouvernementaux destinés aux personnes handicapées.	En continu	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des travaux concernant l'amélioration de l'accessibilité du site Web du CLDC sont réalisés en continu en fonction des normes relatives à l'accessibilité Web.

Plan d'action 2013-2014			Bilan 2013-2014: résultats atteints
Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	
Accessibilité à l'emploi			
1. Représentation des personnes handicapées, au Centre, qui soit à l'image de la société québécoise	Poursuivre les efforts nécessaires afin de maintenir au Centre le taux de représentativité des personnes handicapées.	En continu	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Centre a contribué à augmenter la présence de membres des différents groupes cibles visés par l'accès à l'égalité au sein de son effectif. Le taux d'embauche de personnes membres de groupes cibles dans des emplois réguliers (y compris les personnes handicapées) est de 21 % pour le Centre en 2013-2014. ■ La représentativité des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier est de 1,5 % comparativement à 1,6 % pour 2012-2013.
2. Possibilité d'accéder à des programmes d'employabilité pouvant mener à l'obtention d'un emploi	Maintenir les efforts de promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).	En continu	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les conseillers en gestion des ressources humaines ont sensibilisé tous les gestionnaires à l'importance d'accorder la priorité à l'embauche de membres de groupes cibles pour les emplois réguliers. ■ Chaque gestionnaire désirant offrir des stages en emploi est informé par son conseiller en gestion des ressources humaines des options qui s'offrent à lui, notamment la possibilité d'embaucher une personne handicapée dans le cadre du PDEIPH.

Plan d'action 2013-2014			Bilan 2013-2014: résultats atteints
Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	
Mesures relevant de la mission du Centre			
1. Stratégie de mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	Poursuivre la collaboration amorcée en 2008-2009 avec les partenaires concernés afin d'élaborer une stratégie pour la mise en œuvre de la politique.	En continu	<ul style="list-style-type: none"> La Direction générale des services de communication (DGSC) dispose de firmes en conception graphique en vue de la création de divers documents accessibles pour les personnes handicapées au bénéfice de la clientèle du Centre. Ces firmes sont en mesure de respecter les nouveaux standards sur l'accessibilité d'un document téléchargeable.
	Faciliter l'accès aux documents gouvernementaux.	2013-2014	<ul style="list-style-type: none"> Étant reconnue comme développeur d'applications mobiles, la Direction des publications du Québec a conçu et commercialisé pour la Commission de la santé et de la sécurité au travail, une application mobile du Guide pratique du secouriste en milieu de travail.
2. Formation sur les normes relatives à l'accessibilité Web pour les ministères et organismes gouvernementaux	<p>Améliorer le rapport qualité-prix des formations sur les normes relatives à l'accessibilité Web</p> <p>Diffuser des formations sur les normes relatives à l'accessibilité Web.</p>	En continu	<ul style="list-style-type: none"> Le Centre de leadership et de développement des compétences a diffusé plusieurs formations à l'attention des utilisateurs des ministères et des organismes.
3. Possibilité pour les utilisateurs de reconnaître plus facilement les établissements d'hébergement accessibles aux personnes handicapées	Modifier le Répertoire des tarifs préférentiels hôteliers de façon à indiquer par le logo  les établissements d'hébergement accessibles aux personnes handicapées.	2013-2014	<ul style="list-style-type: none"> Le Répertoire des tarifs préférentiels hôteliers a été modifié afin que le logo  soit visible. Nous retrouvons dans les renseignements sur les établissements concernés dans ce répertoire le degré d'accessibilité aux personnes handicapées. Ainsi, ce Répertoire identifie 175 établissements accessibles aux personnes handicapées.
	Inscrire dans les renseignements sur les établissements concernés le degré d'accessibilité aux personnes handicapées (mobilité réduite, surdit�, etc.).		

Plan d'action 2013-2014			Bilan 2013-2014 : résultats atteints
Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	
Mesures relevant de la mission du Centre			
4. Connaissance des biens inclusifs offerts par la Direction générale des acquisitions dans ses regroupements, c'est-à-dire les biens accessibles à tous et pouvant être utilisés par tous	Inclure les divers éléments soumis par les participants au groupe de discussion dans le contexte de la production d'outils qui serviront à déterminer les biens et services inclusifs offerts par le CSPQ.	2013-2014	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des échanges ont lieu entre la Centre et l'OPHQ pour déterminer les produits et convenir de la formulation des critères dans les appels d'offres. ■ Dans le but d'améliorer le volet informationnel du Portail d'approvisionnement du Centre, des travaux de refonte ont été réalisés afin de favoriser un meilleur partage de l'information et une plus grande convivialité. ■ Sensibilisation de la clientèle et des acheteurs par l'ajout de logos dans la section des achats regroupés du Portail d'approvisionnement.
	Faciliter l'accès aux documents gouvernementaux.	2013-2014	<ul style="list-style-type: none"> ■ Étant reconnue comme développeur d'applications mobiles, la Direction des publications du Québec a conçu et commercialisé pour la Commission de la santé et de la sécurité au travail, une application mobile du Guide pratique du secouriste en milieu de travail.
5. Formation des responsables d'administration des examens pour les personnes handicapées dans le cadre des concours et des réserves de candidatures	Poursuivre la formation portant sur l'adaptation des conditions d'administration des examens écrits (module 10 du programme de formation sur la tenue de concours et les moyens d'évaluation).	En continu	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Centre a poursuivi en continu la réalisation de séances de formation portant sur l'adaptation des conditions d'administration des examens écrits à l'attention des responsables d'administration des examens pour les personnes handicapées.

Autres réalisations	
Diverses formations ont été mises en place pour permettre aux employés du Centre d'être en mesure de faciliter l'accessibilité des différents services offerts.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Au cours de l'année 2013-2014, des formations sur l'accessibilité ont été diffusées aux rédacteurs de documents téléchargeables, de même qu'à plusieurs développeurs Web. ■ Réalisation d'un projet pilote afin d'innover dans l'administration des moyens d'évaluation par l'utilisation des technologies de l'information permettant la réalisation d'examens en ligne, évitant ainsi les déplacements et permettant aux utilisateurs de faire appel à de l'équipement adapté. ■ Bonification de l'offre en matière de formation en mode virtuel par la production et la mise en ligne de diverses capsules et de formations virtuelles accessibles à plusieurs milliers d'utilisateurs à partir de leur poste de travail, évitant ainsi les déplacements et permettant aux utilisateurs de faire appel à de l'équipement adapté.
Poursuite de la mise en place de salles de visioconférences.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place de salles de visioconférence associée à son offre de services, caractérisée par la prise en charge de près de 1 640 salles, évitant ainsi les déplacements et permettant aux utilisateurs de faire appel à de l'équipement adapté.

Bilan 2013-2014: autres considérations

Selon la Politique d'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées, les ministères et les organismes publics doivent rendre compte :

- du nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public ;
- des mesures d'accommodement dont ils se sont dotés pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à leurs documents et à leurs services.

- En 2013-2014, le Centre a reçu un commentaire d'une personne handicapée relativement à l'accès à une formation virtuelle offerte dans le cadre de sa mission.
- Ce commentaire a été traité avec diligence par le secteur concerné et un suivi a été assuré afin de valider l'accès à la formation virtuelle par les outils adaptés pour les personnes handicapées.

La Semaine québécoise des personnes handicapées.

- En 2013-2014, le Centre a participé activement à la 17^e Semaine québécoise des personnes handicapées, qui se déroulait du 1^{er} au 7 juin 2013 sur le thème Vivre à part entière. Un communiqué du président-directeur général transmis par courriel et publié dans l'intranet a lancé la Semaine québécoise des personnes handicapées et, chaque jour durant cette période, une capsule d'information visant à sensibiliser le personnel était publiée dans l'intranet.
Ces messages étaient accompagnés de capsules humoristiques et un jeu-questionnaire sous la forme d'un sondage quotidien complété par la publication des résultats compilés de ces sondages. Des affiches promotionnelles ont en outre été placées dans les bureaux du Centre pendant toute la durée de la Semaine.

Santé et sécurité au travail.

Le Centre met à la disposition de son personnel, une équipe de professionnels en santé avec pour mandat la prévention de la santé et de la sécurité au travail. Kinésiologue de formation, ces personnes réalisent, notamment :

- des interventions visant à rendre l'ensemble des milieux de travail sécuritaires ;
- des interventions auprès de personnes aux prises avec des blessures, des limitations fonctionnelles et des handicaps ;
- des adaptations aux conditions de travail particulières des différentes clientèles ;
- des interventions sur les lieux de travail à titre d'expert en ajustement ergonomique de poste de travail.

Plan d'action 2014-2015

Le plan d'action 2014-2015 du Centre présente les mesures d'amélioration prévues afin d'assurer une meilleure intégration des personnes handicapées. Ces mesures permettront de réduire les obstacles existants qui nuisent à leur intégration.

Il peut s'agir de poursuivre des travaux déjà amorcés, d'appliquer des mesures récurrentes ou de concevoir de nouveaux projets. La détermination des échéances dépend du type d'intervention ciblé.

Vice-présidence aux ressources matérielles et aux moyens de communication (VPRMMC)

Vice-présidence aux ressources humaines et financières (VPRHF)

Vice-présidence aux solutions financières (VPSA)

Plan d'action 2014-2015

Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Obstacles	Secteur responsable de la mesure	Indicateurs de résultats	Échéance
Accessibilité physique					
1. Inventaire exhaustif des locaux du Centre	Prendre en considération les travaux de planification de la SQI à l'égard des projets d'accessibilité universelle dans certains immeubles en propriété ou en location occupés par le Centre.	Difficulté pour les personnes handicapées liée à l'accessibilité physique des lieux de travail	VPRMMC	Projets réalisés par la SQI	En continu
2. Accessibilité aux locaux du Centre	Appliquer dans la réalisation des projets d'aménagement les mesures visant la conception sans obstacle et l'accessibilité universelle, en fonction de leur faisabilité générale et des améliorations fonctionnelles qu'elles présentent.	Difficulté pour les personnes handicapées liée à l'accessibilité physique des lieux de travail	VPRMMC	Nombres de mesures réalisées	En continu
3. Connaissance des mesures prises pour faciliter la mobilité à l'intérieur et à l'extérieur des locaux du Centre	Procéder à l'implantation de nouvelles mesures à l'occasion de la réalisation de projets d'aménagement visant à faciliter la mobilité.	Difficulté pour les personnes handicapées liée à l'accessibilité physique des lieux de travail	VPRMMC	Nombre de mesures réalisées	En continu

Plan d'action 2014-2015

Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Obstacles	Secteur responsable de la mesure	Indicateurs de résultats	Échéance
Accessibilité aux documents					
1. Accès au site Web du Centre pour les personnes handicapées	Poursuivre l'application des normes relatives à l'accessibilité des sites Web gouvernementaux destinés aux personnes handicapées.	Difficulté pour les personnes handicapées d'avoir accès à l'information contenue dans les différents sites Web du Centre	VPRMMC VPRHF VPSA	Nombre de normes apportées	En continu
	Améliorer les sites existants en procédant notamment à une mise à niveau progressive.	Difficulté pour les personnes handicapées d'avoir accès à l'information contenue dans les différents sites Web du Centre	VPRMMC VPRHF VPSA	Nombre de sites Web du Centre mis à jour	En continu
2. Accès au site Web du Centre de leadership et de développement des compétences pour les personnes handicapées	Poursuivre l'application des normes relatives à l'accessibilité des sites Web gouvernementaux destinés aux personnes handicapées.	Difficulté pour les personnes handicapées d'avoir accès à l'information contenue dans le site Web du Centre de leadership et de développement des compétences (CLDC)	VPRHF	Rendre accessibles les nouveaux contenus déposés sur le site web du CLDC	En continu
Accessibilité à l'emploi					
1. Représentation des personnes handicapées, au Centre, qui soit à l'image de la société québécoise	Poursuivre les efforts nécessaires afin de maintenir au Centre le taux de représentativité des personnes handicapées.	Difficulté pour les personnes handicapées à accéder à l'emploi	VPRHF	Taux de représentativité des personnes handicapées	En continu
2. Possibilité d'accéder à des programmes d'employabilité pouvant mener à l'obtention d'un emploi	Maintenir les efforts de promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).	Méconnaissance du PDEIPH de la part de certains ministères et organismes gouvernementaux et de personnes handicapées	VPRHF	Mesure prise pour la promotion du PDEIPH	En continu

Plan d'action 2014-2015

Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Obstacles	Secteur responsable de la mesure	Indicateurs de résultats	Échéance
Mesures relevant de la mission du Centre					
1. Stratégie de mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	Poursuivre la collaboration amorcée en 2008-2009 avec les partenaires concernés pour la mise en œuvre de la politique.	Difficulté de mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	CSPQ	Activités de collaboration réalisées	En continu
2. Formation sur les normes relatives à l'accessibilité Web pour les ministères et organismes gouvernementaux	Diffuser des formations sur les normes relatives à l'accessibilité Web.	Méconnaissances des normes relatives à l'accessibilité Web et de l'application de celles-ci.	VPRHF	Nombre de sessions de formation	En continu
3. Possibilité pour les utilisateurs de reconnaître plus facilement les établissements d'hébergement accessibles aux personnes handicapées	Entretien de la section « Tarifs préférentiels hôteliers » du Portail d'approvisionnement de façon à indiquer en continu le logo  aux établissements accessibles aux personnes handicapées.	Difficulté pour les personnes handicapées à trouver les établissements d'hébergement accessibles	VPRMMC	Entretien de la section « Tarifs préférentiels hôteliers » du Portail d'approvisionnement	En continu
	Inscrire dans les renseignements sur les établissements concernés le degré d'accessibilité (mobilité réduite, surdité, etc.).		VPRMMC	Nombre d'établissements reconnus	En continu
4. Connaissance des biens inclusifs offerts par la Direction générale des acquisitions dans ses regroupements, c'est-à-dire les biens accessibles à tous et pouvant être utilisés par tous	Inclure les divers éléments soumis par les participants au groupe de discussion dans le contexte de la production d'outils qui serviront à déterminer les biens et services inclusifs offerts par le CSPQ.	La réalité des personnes handicapées qui n'ont pas accès à des biens inclusifs dans leur milieu de travail	VPRMMC	Nombre de biens inclusifs disponibles sur le Portail d'approvisionnement	2014-2015

Adoption et diffusion du plan d'action

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2014-2015 a été approuvé par les autorités du Centre et est diffusé dans son site Web et son intranet. Il est également accessible en format HTML. Sur demande, on peut aussi s'en procurer une version papier ou numérique (format PDF).

Pour nous joindre

Pour de plus amples renseignements sur le présent plan d'action ou pour en obtenir un exemplaire :

Centre de services partagés du Québec
875, Grande Allée Est, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5W5

Téléphone | 418 644-CSPQ (2777)
Sans frais | 1 855 644-CSPQ (2777)
Télécopieur | 418 644-0462

Courriel | cspq@cspq.gouv.qc.ca